

STATEMENT OF FEES, COMMISSIONS, OR OTHER AMOUNTS PAID TO NON-RESIDENTS FOR SERVICES RENDERED IN CANADA
ÉTAT DES HONORAIRES, DES COMMISSIONS OU D'AUTRES SOMMES PAYÉES À DES NON-RÉSIDENTS POUR SERVICES RENDUS AU CANADA

T4A-NR

Year / Année:

18	Gross income Revenu brut	20	Travel expenses Frais de déplacement	22	Income tax deducted Impôt sur le revenu retenu	23	Reduction authorized Réduction autorisée	11	Recipient code Code du bénéficiaire	24	City and province or territory where services rendered Ville et province ou territoire où les services ont été rendus	
26	Number of days recipient was present in Canada Nombre de jours où le bénéficiaire a séjourné au Canada		27	Country code of residence Code du pays de résidence		28		Non-resident's industry type code Code de genre d'entreprise non-résidente		16		Professional name (if applicable) Nom professionnel (s'il y a lieu)

Non-resident recipient's name and address – Nom et adresse du bénéficiaire non-résident

Individual's surname, first name and initial / Corporation, organization, association, trust, or institution name
Nom, prénom et initiale du particulier / Nom de la société, de l'organisme, de l'association, de la fiducie ou de l'établissement

Address
Adresse

1
2
3
4

Country code / Code pays:

Recipient's identification number – Numéro d'identification du bénéficiaire

12 Social insurance number (SIN) or individual tax number (ITN)
Numéro d'assurance sociale (NAS) ou numéro d'identification-impôt (NII)

13 Account number – Numéro de compte

14 Foreign tax identification number
Numéro d'identification étranger aux fins de l'impôt

Payer's name – Nom du payeur

Payer's account number – Numéro de compte du payeur

Privacy Act, Personal Information Bank numbers CRA PPU 005 and CRA PPU 097
Loi sur la protection des renseignements personnels, Fichiers de renseignements personnels numéros ARC PPU 005 et ARC PPU 097

T4A-NR (11)

STATEMENT OF FEES, COMMISSIONS, OR OTHER AMOUNTS PAID TO NON-RESIDENTS FOR SERVICES RENDERED IN CANADA
ÉTAT DES HONORAIRES, DES COMMISSIONS OU D'AUTRES SOMMES PAYÉES À DES NON-RÉSIDENTS POUR SERVICES RENDUS AU CANADA

T4A-NR

Year / Année:

18	Gross income Revenu brut	20	Travel expenses Frais de déplacement	22	Income tax deducted Impôt sur le revenu retenu	23	Reduction authorized Réduction autorisée	11	Recipient code Code du bénéficiaire	24	City and province or territory where services rendered Ville et province ou territoire où les services ont été rendus	
26	Number of days recipient was present in Canada Nombre de jours où le bénéficiaire a séjourné au Canada		27	Country code of residence Code du pays de résidence		28		Non-resident's industry type code Code de genre d'entreprise non-résidente		16		Professional name (if applicable) Nom professionnel (s'il y a lieu)

Non-resident recipient's name and address – Nom et adresse du bénéficiaire non-résident

Individual's surname, first name and initial / Corporation, organization, association, trust, or institution name
Nom, prénom et initiale du particulier / Nom de la société, de l'organisme, de l'association, de la fiducie ou de l'établissement

Address
Adresse

1
2
3
4

Country code / Code pays:

Recipient's identification number – Numéro d'identification du bénéficiaire

12 Social insurance number (SIN) or individual tax number (ITN)
Numéro d'assurance sociale (NAS) ou numéro d'identification-impôt (NII)

13 Account number – Numéro de compte

14 Foreign tax identification number
Numéro d'identification étranger aux fins de l'impôt

Payer's name – Nom du payeur

Payer's account number – Numéro de compte du payeur

Privacy Act, Personal Information Bank numbers CRA PPU 005 and CRA PPU 097
Loi sur la protection des renseignements personnels, Fichiers de renseignements personnels numéros ARC PPU 005 et ARC PPU 097

T4A-NR (11)

Keep a copy of this slip for your records and attach the other to your paper return.

You are required to file a *T1 Income Tax and Benefit Return* or *T2 Corporation Income Tax Return* to calculate your final tax liability or to get a refund of any excess amount of tax that was withheld.

You can get the General income tax and benefit package for non-residents and deemed residents of Canada from our Web site at www.cra.gc.ca/forms or from any Canadian embassy, high commission, or consulate.

For more information, call the International Tax Services Office from Canada and the United States at **1-800-267-5177**, or from outside Canada and the United States at **613-952-3741** (we accept collect calls).

Year – This is the year in which the payment was made.

Box 18 – Gross income: This is the amount received for services rendered in Canada. It does not include any amount in box 20.

Box 20 – Travel expenses: This is the total value of all travel expenses (including transportation, accommodation, and meals) provided to you or paid on your behalf. The payer has to keep receipts for these amounts.

Box 22 – Income tax deducted: This is the amount of income tax that was deducted. Enter this amount on line 437 of your *T1 Income Tax and Benefit Return* or on line 800 of your *T2 Corporation Income Tax Return*.

Box 23 – Reduction authorized: The number "1" indicates that we authorized the payer in writing to reduce or waive the tax due on the gross income you received. The number "2" indicates that we did not authorize the payer to reduce or waive the tax due.

Conservez une copie de ce feuillet dans vos dossiers et joignez l'autre à votre déclaration papier.

Vous devez produire une *Déclaration de revenus et de prestations* (T1) ou une *T2 – Déclaration de revenus des sociétés* pour calculer votre obligation fiscale finale ou pour réclamer un remboursement de l'impôt retenu en trop.

Vous pouvez obtenir la Trousse générale d'impôt et de prestations pour les non-résidents ou les résidents réputés du Canada sur notre site Web à www.arc.gc.ca/formulaires ou en vous adressant à une ambassade, à un haut-commissariat ou à un consulat canadien.

Pour en savoir plus, appelez le Bureau international des services fiscaux. Composez le **1-800-267-5177** si vous appelez du Canada ou des États-Unis, et le **613-954-1368** si vous appelez de l'extérieur du Canada ou des États-Unis (nous acceptons les appels à frais virés).

Année – Indique l'année où le paiement a été effectué.

Case 18 – Revenu brut : Indique la somme reçue pour des services rendus au Canada. Cette somme ne comprend pas les montants déclarés à la case 20.

Case 20 – Frais de déplacement : Indique la valeur de toutes les dépenses de voyage (y compris le transport, le logement et les repas) dont vous avez bénéficié ou qui ont été payées en votre nom. Le payeur doit conserver les reçus.

Case 22 – Impôt sur le revenu retenu : Indique le montant d'impôt qui a été retenu. Inscrivez ce montant à la ligne 437 de votre *Déclaration de revenus et de prestations* (T1) ou à la ligne 800 de votre *T2 – Déclaration de revenus des sociétés*.

Case 23 – Réduction autorisée : Le chiffre « 1 » indique que nous avons autorisé par écrit le payeur à réduire ou à éliminer l'impôt dû sur le revenu brut que vous avez reçu. Le chiffre « 2 » indique que le payeur n'a pas obtenu une telle autorisation.

Keep a copy of this slip for your records and attach the other to your paper return.

You are required to file a *T1 Income Tax and Benefit Return* or *T2 Corporation Income Tax Return* to calculate your final tax liability or to get a refund of any excess amount of tax that was withheld.

You can get the General income tax and benefit package for non-residents and deemed residents of Canada from our Web site at www.cra.gc.ca/forms or from any Canadian embassy, high commission, or consulate.

For more information, call the International Tax Services Office from Canada and the United States at **1-800-267-5177**, or from outside Canada and the United States at **613-952-3741** (we accept collect calls).

Year – This is the year in which the payment was made.

Box 18 – Gross income: This is the amount received for services rendered in Canada. It does not include any amount in box 20.

Box 20 – Travel expenses: This is the total value of all travel expenses (including transportation, accommodation, and meals) provided to you or paid on your behalf. The payer has to keep receipts for these amounts.

Box 22 – Income tax deducted: This is the amount of income tax that was deducted. Enter this amount on line 437 of your *T1 Income Tax and Benefit Return* or on line 800 of your *T2 Corporation Income Tax Return*.

Box 23 – Reduction authorized: The number "1" indicates that we authorized the payer in writing to reduce or waive the tax due on the gross income you received. The number "2" indicates that we did not authorize the payer to reduce or waive the tax due.

Conservez une copie de ce feuillet dans vos dossiers et joignez l'autre à votre déclaration papier.

Vous devez produire une *Déclaration de revenus et de prestations* (T1) ou une *T2 – Déclaration de revenus des sociétés* pour calculer votre obligation fiscale finale ou pour réclamer un remboursement de l'impôt retenu en trop.

Vous pouvez obtenir la Trousse générale d'impôt et de prestations pour les non-résidents ou les résidents réputés du Canada sur notre site Web à www.arc.gc.ca/formulaires ou en vous adressant à une ambassade, à un haut-commissariat ou à un consulat canadien.

Pour en savoir plus, appelez le Bureau international des services fiscaux. Composez le **1-800-267-5177** si vous appelez du Canada ou des États-Unis, et le **613-954-1368** si vous appelez de l'extérieur du Canada ou des États-Unis (nous acceptons les appels à frais virés).

Année – Indique l'année où le paiement a été effectué.

Case 18 – Revenu brut : Indique la somme reçue pour des services rendus au Canada. Cette somme ne comprend pas les montants déclarés à la case 20.

Case 20 – Frais de déplacement : Indique la valeur de toutes les dépenses de voyage (y compris le transport, le logement et les repas) dont vous avez bénéficié ou qui ont été payées en votre nom. Le payeur doit conserver les reçus.

Case 22 – Impôt sur le revenu retenu : Indique le montant d'impôt qui a été retenu. Inscrivez ce montant à la ligne 437 de votre *Déclaration de revenus et de prestations* (T1) ou à la ligne 800 de votre *T2 – Déclaration de revenus des sociétés*.

Case 23 – Réduction autorisée : Le chiffre « 1 » indique que nous avons autorisé par écrit le payeur à réduire ou à éliminer l'impôt dû sur le revenu brut que vous avez reçu. Le chiffre « 2 » indique que le payeur n'a pas obtenu une telle autorisation.